

COPIE

JEAN-LUC GLEYZE

Conseiller général du canton de Captieux
Vice-Président chargé de l'économie Solidaire

Monsieur LESBACHES
Commissaire-enquêteur
Enquête publique
Centre multimodal des Déchets
Hôtel de Ville
33840 Lerm-et-Musset

✉ : JLG/IA/10 10 518

☎ : 05.56.99.33.33. POSTE 64 70

Objet : Contribution à l'enquête publique

Captieux, le 12 octobre 2010

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le projet de centre multi-modal de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués, dont l'autorisation d'exploiter, sur le site du quartier de Saudan à Lerm-et-Musset, fait l'objet d'une demande déposée par le Groupement d'entreprises ETPR-ASE / FAYAT, appelle de ma part dans le cadre de l'enquête publique en cours un certain nombre d'observations. En effet, bien que situé sur la commune de Lerm-et-Musset, et donc hors du canton que je représente, ce projet ne peut laisser indifférent le Conseiller Général de Captieux en raison de sa grande proximité, notamment au regard des communes d'Escaudes, de Giscos et de Goualade, qui sont limitrophes.

Après examen du dossier d'enquête, le centre multi-modal soulève un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes, portant sur des thèmes divers :

- La nature des sols : très sablonneux, conformes à ceux de l'ensemble du massif landais, ils sont caractérisés par une très grande perméabilité. Toute infiltration nocive s'y répand vite et loin, mettant alors en péril un équilibre écologique sensible.
- L'eau : ce projet sera situé à quelques centaines de mètres à peine de deux ruisseaux, qui font partie du bassin versant du Ciron. Tout le monde connaît, ici, l'extraordinaire richesse du Ciron et de ses affluents, de leurs ripisylves et de leur faune et flore précieuses, mais fragiles. Le premier risque d'impact se situe précisément sur ce réseau d'eaux naturelles, qui enrichit notre secteur forestier d'un biotope unique, facteur de diversité environnementale.
- L'environnement : ce secteur est considéré sur le plan national et européen comme méritant une attention particulière. C'est la raison pour laquelle la vallée du Ciron est classée zone « Natura 2000 », et qu'une ZNIEFF existe sur Captieux le long du ruisseau de la Gouaneyre. Les récents travaux réalisés sur l'A65 ont par ailleurs démontré, au travers d'un avis contraint du CNPN concernant les compensations environnementales liées à la création de l'infrastructure, que notre secteur justifiait des protections accrues pour faire face à la totalité de ses enjeux sur ce plan.

- Le degré de pollution des déblais : si le dossier évoque des déblais « inertes ou faiblement pollués », il est bien question de la présence d'hydrocarbures et de métaux lourds. D'emblée, la nature des pollutions est inquiétante, et suffit à l'expression des réticences. A terme, si le centre venait un jour à s'agrandir, ce qui n'est pas inconcevable au regard de la facilité accrue d'une extension comparativement à une création, la nature des déblais accueillis pourrait aussi évoluer vers un degré de pollution plus important.
- Le trafic de poids-lourds : il pourrait atteindre jusqu'à 1.200 camions par an. Or, le flux aurait à circuler dans des secteurs ruraux réputés pour leur calme et leur tranquillité, en empruntant des voies départementales dont la nature, plutôt dimensionnée pour un trafic moindre, pourrait entraîner à terme des remises en état coûteuses pour le Département. Par ailleurs, ce flux n'est envisagé qu'en provenance de Bazas. Or, s'il venait à transiter depuis la future A65, ce qui est plus que probable à court terme, il aurait alors à traverser sur mon canton la commune d'Escaudes et son cœur de bourg, mal adapté pour recevoir un flux plus important de poids-lourds.
- Le choix de l'emplacement : il est étonnant de constater le choix de cet emplacement, sans lien avec un quelconque raisonnement de centralité par rapport aux besoins du groupement d'entreprises porteur du projet. Sauf à envisager que notre Sud-Gironde soit, une nouvelle fois, considéré comme une « réserve d'indiens », un prétendu désert dans lequel il est de bon ton de réaliser les équipements auxquels d'autres secteurs, plus peuplés, s'opposeraient de façon plus massive, en lien avec le nombre d'habitants susceptibles de se mobiliser ...
- La contradiction avec les affichages nationaux : alors que le Grenelle de l'Environnement se décline désormais en deux chapitres ambitieux, comment expliquer le choix d'un espace naturel encore préservé, référencé sur le plan européen, pour accueillir un tel projet ? Des friches industrielles, des lieux d'activités économiques liés à des entreprises de BTP, seraient incontestablement plus adaptés pour accueillir ce centre multi-modal, sans entraîner les questions et contestations légitimes qu'élus, associations et population expriment dans notre secteur.
- L'absence de retour en matière d'intérêt général : le projet ne répond qu'à une logique privée, créé pour servir en vase clos l'entreprise qui le génère. Hormis de bien modestes perspectives en matière de création d'emploi, le centre multi-modal ne permet d'envisager aucun accroissement de la richesse des collectivités locales, et laisse au contraire profiler les contraintes majeures qu'il induira et que je viens d'évoquer ci-dessus : flux de camions, risques de pollution, etc... Où se trouve, alors, la plus-value locale d'un tel projet ?
- Enfin, l'absence d'adéquation avec un projet de territoire : le canton de Captieux s'inscrit, depuis quelques années, dans la logique d'un développement harmonieux et raisonné. Fortement impacté par les grandes infrastructures (ITGG, A65, GPSO), il s'apprête à relever le défi de mutations majeures qui en modifieront, inévitablement, le paysage, la manière de vivre, l'accessibilité, les perspectives d'évolution, les spécificités peut-être.

Pour cela, il faut poser le cadre d'un développement aux marqueurs forts, identitaire, qui contraint les débordements et matérialise des choix ambitieux et assumés, dans lesquels nos populations se retrouvent. A Captieux, nous avons choisi de construire ce développement en le fondant sur notre identité, celle d'un espace naturel préservé, d'une qualité de vie rurale, d'un urbanisme conforme à notre histoire, d'un développement économique intégré et respectueux du territoire. C'est la raison pour laquelle nous portons ici des réalisations ou des projets comme un Ecopôle, zone d'activités autour des éco-matériaux et des bio-énergies, des actions d'éco-tourisme comme une ferme-nature ainsi qu' un éco-camping sous forme de cabanes dans les arbres, du logement social réalisé par la filière locale pin maritime, des « lotissements-aerial » en conformité avec les caractéristiques d'urbanisme local, ou des actions de réhabilitation des lagunes assurées par les chasseurs du secteur. Tout cela procède d'une démarche intégrée, réfléchie, qui permet le développement et l'aménagement du territoire tout en respectant les attentes de nos habitants, soucieux de conserver leur identité. En cela, le projet de centre multi-modal vient caractériser de façon contraire notre secteur, en ouvrant la porte à d'autres appétits déjà connus autour du dépôt et de l'enfouissement des déchets. De cela, nous ne voulons pas.

Aussi, je tenais à apporter la présente contribution à l'enquête publique de ce projet afin de manifester, en qualité de Conseiller général du canton, mais aussi en qualité de simple citoyen, mon opposition à sa réalisation pour les arguments évoqués ci-dessus.

Vous remerciant de bien vouloir intégrer cette contribution dans le registre d'enquête publique, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'assurance de mes meilleures salutations.



Jean-Luc GLEYZE

PJ - Ann. :